



Votation du 9 février 2025 mobilisation générale contre l'initiative pour la responsabilité environnementale !

La fin d'année approche à grand pas, de ce fait, la prochaine votation aussi. Avec une votation au 9 février et un seul objet, le risque est grand. D'une part, qu'ils n'y aient que peu de monde qui s'exprime pour cet objet et d'autre part, que le temps pour faire campagne sera très court.

Ainsi, cette initiative - qui vise la décroissance - se base sur les éléments suivants :

L'objet soumis au vote populaire a été lancé par les jeunes verts et vise à limiter l'économie nationale en lien avec la nature et ses capacités de renouvellement. En un mot, la vision d'une économie responsable respectant les limites planétaires. Cette proposition est accompagnée d'une disposition transitoire de 10 ans selon laquelle la Suisse doit réduire ses ressources de 5 à 6 fois en 10 ans. L'agriculture sera impactée notamment sur la question de la consommation d'eau, les apports d'azote et de phosphore ainsi que les effets de la production de méthane, ceci sans parler des secteurs en aval de la filière que sont l'industrie laitière, de transformation, etc.

Le risque réside bien dans le fait que la campagne de votation pourrait passer inaperçue et favoriser les personnes qui soutiennent cette initiative. Le monde rural doit se mobiliser et voter NON à cette initiative. Des objectifs de réduction d'impact sur le climat sont déjà en route pour l'agriculture et ils sont déjà assez grands sans devoir mettre encore plus la pression.

N'oublions pas de voter et faire voter le 9 février 2025 un NON à cette initiative.

Budget agricole fédéral 2025 et plan des dépenses fédérales 2026-2029

La session parlementaire de ce mois de décembre est particulièrement importante pour la profession. Dans le cadre des mesures d'économies proposées par le Conseil fédéral sur d'une part, le budget 2025 et d'autre part le crédit cadre 2026-2029, plusieurs corrections ont été déposées. Actuellement, une des chambres suit en grande partie des propositions de corrections qui vont dans le sens du monde agricole. Nous attendons encore les derniers votes en particulier, celui du 18 décembre sur le montant du crédit cadre. Nous espérons que les parlementaires auront compris l'importance de mettre les moyens financiers nécessaires pour une alimentation durable et locale.

Les séances des groupes de Vulgarisation auront lieu du 20 au 31 janvier 2025.

Cet article tient lieu de convocation. Il n'y aura pas d'invitation personnelle par courrier postal. Si la date de votre groupe ne vous convient pas, vous pouvez participer sans autre à la séance de votre choix.

<i>Groupe</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Heure</i>
Le Pâquier	Lun 20 janv.	Restaurant La Bonne Auberge, Les Bugnenets	13h30
Les Bayards, Les Verrières & La Côte-aux-Fées	Mar 21 janv.	Hôtel de Ville, Les Verrières	13h30
Val-de-Ruz Ouest, Côtière	Mer 22 janv.	CNAV, Aurore 4, Cernier	13h30
Couvet, Fleurier, Rothel, Travers	Jeu 23 janv.	Brasserie du Marché, Fleurier	13h30
Le Locle, La Chaux-du-Milieu, Le Crêt-du-Loche	Jeu 23 janv.	Auberge du Prévoux, Le Locle	13h30
Les Ponts-de-Martel	Ven 24 janv.	Anim'halle, Les Ponts-de-Martel	13h30
Cornaux & Chaumont, Lignièrès	Ven 24 janv.	Hôtel-Restaurant de la Croix-Blanche, Cressier	13h30
La Chaux-de-Fonds Sud	Mar 28 janv.	Ferme Le Cerisier, La Chaux-de-Fonds	13h30
Le Cerneux-Péquignot	Mer 29 janv.	Salle communale, Le Cerneux-Péquignot	13h30
Val-de-Ruz Est	Jeu 30 janv.	CNAV, Aurore 4, Cernier	13h30
Littoral Ouest	Jeu 30 janv..	Hôtel-restaurant Le Cygne, Bevaix	13h30
La Bémont & La Brévine	Ven 31 janv.	Chez Bichon, La Brévine	13h30
La Chaux-de-Fonds Nord	Ven 31 janv.	Restaurant Les Roches-de-Moron, Les Planchettes	13h30

Les sujets des séances de vulgarisation 2025 sont les suivants :

- PER 2025 – rappel PA 2023+
- Modifications d'ordonnances 2024
- PA25+, PA2030, digiflux, état de situation
- Couverture sociale obligatoire pour le/la conjoint(e) de l'exploitant(e)
- Infos recensement et PER 2025 par l'ANAPI et le SAgr
- Langue bleue et BVD, état de situation
- Nouvelles exigences IP-Suisse pour 2026
- Présentation du projet AgrolImpact
- Projet PDR de la Vallée de la Sagne et des Ponts
- Infos de l'Office phytosanitaire par M. A. Jobin

Le premier marché de bétail 2025 des Ponts-de-Martel aura lieu le **mardi matin 7 janvier 2025**. Bien que le secrétariat de la CNAV ferme du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025, une permanence téléphonique sera mise en place **le lundi matin 30 décembre 2024 de 8h00 à 12h00**. Ceci afin de prendre les inscriptions par téléphone. Les inscriptions pour le marché du 7 janvier 2025 pourront donc être effectuées des manières suivantes :

1. Inscriptions standards par internet 10 jours avant le marché via <https://www.bd-marche.ch/>
2. Inscriptions par téléphone possible uniquement le lundi matin 30 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 au 032 889 36 30
3. Inscriptions tardives selon disponibilités par mail à loris.rapin@ne.ch ou à partir du lundi 6 janvier 2025 par téléphone.

Vous trouverez également au verso le programme des marchés de bétail sur Neuchâtel pour l'année 2025.

Information Proviande – Animaux sans label (conventionnels)

L'écoulement des bovins issus de la production conventionnelle - c'est-à-dire sans label AQ, IP-Suisse, Natura ou Bio - auprès des acheteurs s'avère très difficile. C'est pourquoi, à partir de 2025, la commission "Marchés et pratiques commerciales" de Proviande a considérablement augmenté la déduction pour ces animaux dans les tableaux des prix hebdomadaires.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2025, une **déduction** de prix de **CHF 1.20 par kg poids vif** s'appliquera à toutes les catégories de bétail bovin issu de la production sans label (conventionnelle). L'augmentation est considérable, puisque les déductions pour une bête sans label étaient de CHF 0.10 par kg poids vif jusqu'à aujourd'hui.

Pour les quelques agriculteur(trice)s concerné(e)s, une inscription au label AQ parait la solution la plus judicieuse. Les exigences du label étant normalement déjà acquises (exigences PER, OPAN...).

Toutes informations ou inscriptions au label AQ sous : <https://www.aq-viandesuisse.ch> ou par téléphone au 056 462 51 12.

Belles fêtes de fin d'année à tous et meilleures salutations.

CNAV - Loris Rapin

Marchés de bétail : Programme 2025

Place de réception	LES PONTS-DE-MARTEL	PROVENCE
Heure	Mardi, 8 h 00	Jours variables
Mois		
JANVIER	7 (sans NB) 21 (avec NB)	15
FÉVRIER	4 (sans NB) 18 (avec NB)	5
MARS	4 (sans NB) 18 (avec NB)	5
AVRIL	8 (sans NB) 22 (avec NB)	9
MAI	6 (avec NB) 20 (avec NB)	7
JUIN	3 (sans NB) 17 (avec NB)	4
JUILLET	8 (sans NB) 22 (avec NB)	9
AOÛT	5 (sans NB) 26 (avec NB)	6
SEPTEMBRE	9 (sans NB) 23 (avec NB)	3
OCTOBRE	7 (avec NB) 21 (avec NB)	8
NOVEMBRE	4 (sans NB) 18 (avec NB)	5
DECEMBRE	2 (sans NB) 16 (avec NB)	3

Délai d'inscription: 10 jours avant le marché de bétail souhaité.



également sur le site internet de la cnav: www.cnav.ch
Les inscriptions tardives sont à annoncer par téléphone,
acceptation en fonction des places disponibles
Abréviation: NB = Natura Beef



Brevet fédéral de paysanne et d'agriculteur et CFC de viticultrice / teur et caviste

La CNAV tient à féliciter neuf paysannes et agriculteurs ainsi que les cinq viticultrices, viticulteurs et caviste fraîchement diplômés. Elle leur souhaite le meilleur pour leur avenir. Les lauréat-e-s sont :

Brevet fédéral de paysanne : Florence Leuba-Emery, Valentine Jeanneret, Aurélie Sarrio et Sonia Stähli

Brevet fédéral d'agriculteur : Armand Balanche, Virgile Barras, Amaël Ducommun, Sacha Montandon et Anthony Parel

CFC Viticultrice-teur : Johanna Muster, Tom Auberson, Bruno Béguin et Noël Julian Urzwyler

CFC Caviste : Nicolas Ziegler

Ces deux journées de formation vous permettront de mieux appréhender les principes de l'agriculture biologique ainsi que de vous familiariser avec les règlements et les techniques de production. La première journée concerne le cadre général dans lequel s'inscrivent l'agriculture et la viticulture biologique alors que la seconde journée est davantage orientée vers la production animale, herbagère et les grandes cultures. Pour les viticulteurs, il est donc possible de ne s'inscrire qu'à la première journée et de suivre la deuxième journée spécifique à la viticulture et à la cave organisée dans le canton de Vaud.

Date et lieu

- Mardis 14 et 21 janvier 2025 - 9h00 à 16h00 – Cernier

Prix

- CHF 60.- pour 1 jour ou CHF 120.- pour 2 jours (CHF 240.- non-membre).

Informations : www.cnav.ch/CNAV/Agenda

NE-4009 Règles de sécurité – Instruction

Une mise en œuvre efficace des mesures nécessite impérativement de bonnes règles de sécurité. Des règles adaptées et compréhensibles aident les collaborateurs à effectuer leur travail sans perturbation et sans accident. Ce cours vous montrera comment les règles de sécurité peuvent être élaborées et enseignées aux collaborateurs de manière rapide et efficace.

Date et lieu

- Le 21 janvier 2025 - Cernier

Informations : www.cnav.ch/CNAV/Agenda

Cours de cariste

Cours : Conducteur de chariot élévateur (R1) et de chariot à bras télescopique (R4)

Dans une exploitation agricole, les engins de manutention sont des machines idéales pour effectuer une grande variété de tâches de manière efficace et avec un minimum de contraintes physiques. Cependant, les véhicules de levage peuvent également être dangereux, surtout lorsqu'ils ne sont pas utilisés correctement. En raison de la voie étroite de ces engins, la stabilité est limitée, en particulier à partir d'une certaine hauteur de levage. De petites erreurs de manipulation de la part du conducteur peuvent donc rapidement entraîner le renversement du véhicule.

Date, lieu, prix, prérequis et inscription :

- Les 20 et 21 janvier 2025 – CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier
- CHF 500.- / 18 ans révolus
- Inscription : cnav@ne.ch ou 032 889 36 30

Salaires minimaux agricoles 2025

Le montant du salaire minimum est adapté chaque année à l'évolution de l'IPC (art. 32d al. 2 LEmp). En 2024, les salaires minimaux subissent une légère augmentation. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les chiffres ci-dessous :

Salaire horaire minimal **CHF 18.12** (auquel il faut ajouter 2.77% pour les jours fériés et 8.33% pour les vacances) donc un salaire brut minimal **CHF 20.17**.

Salaire mensuel minimal **CHF 3'926.-**

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le mémento sur le salaire minimum dans le Canton de Neuchâtel, via le site :

<https://www.ne.ch/autorites/DECS/SEMP/organisation/Pages/Secteur-contr%C3%B4le.aspx>.

Le taux de déduction de l'AVS/AI/APG reste identique à l'année 2024, soit 10.6%. La déduction à effectuer sur le salaire de vos employés reste de 5.3%.

L'outil de calcul des salaires du site internet de la CNAV sera mis à jour avec ces nouveaux chiffres.

Chiffres clés 2025

1^{er} pilier AVS/AI

Rente AVS minimale : CHF 15'120.-

Rente AVS maximale : CHF 30'240.-

2^{ème} pilier LPP

Seuil d'entrée : CHF 22'680.-

Déduction de coordination : CHF 26'460.-

Salaire minimum assuré : CHF 3'780.-

3^{ème} pilier A

Montant déductible max : CHF 7'258.- si détenteur/trice d'un 2^{ème} pilier

Montant déductible max : CHF 36'288.- sans 2^{ème} pilier

Fermeture de fin d'année

Le bureau Agrisano sera fermé du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025. En cas d'urgence, vous pouvez contacter notre succursale à Brugg au 056 461 71 11.

Nous nous réjouissons de nos futurs contacts en 2025 et vous souhaitons de belles Fêtes de fin d'année.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Voici ci-dessous le tableau récapitulatif des échéances pour 2025, établi en collaboration entre le SAGR, la CNAV et l'ANAPI.

Pour le début de la nouvelle année PER, nous vous recommandons de commander un nouveau carnet des champs et/ou des prés. Ces documents sont disponibles au secrétariat de la CNAV.

Agenda agricole pour les contributions et les dossiers PER 2025		
Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Mi à fin Août 2024	Inscriptions des programmes pour les contributions, les PER et le BIO	Agate (menu Acorda) avec un formulaire définitif, à signer et à conserver sur l'exploitation
Mi-janvier à mi-mars 2025	Recensement de la demande de paiements directs : - Parcelles, y compris géodonnées - Animaux - Données générales - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité - Protection des eaux et de l'air - Annonces des réseaux - Annonces des paysages	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs, à signer et à conserver sur l'exploitation
Mi-janvier à fin mars 2025	PER Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et Bilan de fumure (y compris pour le programme Utilisation efficace de l'azote 90%) PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif)	Fiches 1 et 2 (2025) et Fiche 3 (2024-2025) Suisse-Bilanz finalisé 2024 (année civile) Bilan fourrager PLVH finalisé 2024 (année civile) Pour les nouveaux inscrits 2025, fournir les bilans prévisionnels 2025 Documents signés à envoyer à l'organisme de contrôle (ANAPI / BIO), une copie à conserver sur l'exploitation
Mi à fin avril 2025	Possibilité de correction des codes de culture	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs, à signer et à conserver sur l'exploitation En cas de changement, le bilan de fumure et/ou le dossier PER doit être réadapté, signé et envoyé à l'organisme de contrôle (ANAPI / BIO), une copie à conserver sur l'exploitation
30 juin 2025	Dernier délai des notifications des semis d'automne 2024 / printemps 2025 des programmes facultatifs Techniques culturales préservant le sol (TCpS) et Couverture appropriée du sol (CAS)	Agate (menu Acorda)
En continu / selon informations de l'OPDI	Notifications BDTA / Hoduflu / Couverture appropriée du sol (CAS) / Techniques culturales préservant le sol (TCpS) (semis) év. désinscriptions de cultures aux programmes Non-recours aux PPh et Non-recours aux herbicides suite à un traitement / ou autres désinscriptions de tous programmes en tout temps	Agate (menu Acorda)
Mi à fin Août 2025	Inscriptions des programmes pour les contributions 2026	Agate (menu Acorda)

Contrôles hivernaux

Les contrôles vétérinaires de base (production primaire animale et protection des animaux), SST/SRPA/MAP (=mise au pâturage), protection des eaux et labels (IPS, AQ-viande, AOP Gruyère, montagne et alpage) débuteront courant janvier. **Nous soulignons le fait qu'une partie importante des contrôles doit être effectuée de manière non-annoncée.** Bien que cela ne soit pas forcément aisé ni pour les personnes contrôlées, ni pour les contrôleurs, c'est une exigence de l'OFAG et de nos mandants Labels que nous devons respecter. Nous vous remercions d'avance de faire le nécessaire pour faciliter ces contrôles.

Suite à un **contrôle vétérinaire de base**, les défauts mineurs seront corrigés sur engagement, par signature de l'exploitant, sans une nouvelle visite. En cas de non-conformités importantes, les inspecteurs spécialisés du SCAV effectueront des contrôles de suivi non-annoncés. Nous rappelons que ces contrôles concernent également les exploitations biologiques.

Après un premier **contrôle protection des eaux** effectué sur l'ensemble des exploitations du canton entre 2021 et 2024 (à quelques exceptions près pour des raisons de coordination), un deuxième passage sera effectué entre 2025-2028, conformément à l'Ordonnance sur la coordination des contrôles. Pour rappel, en cas de non-conformité, un délai de mise en conformité sera fixé d'entente avec le contrôleur, respectivement le SAgr en cas de manquement concernant les infrastructures rurales.

Les contrôles de la **Contribution à la mise au pâturage (MAP)** seront à nouveau en partie effectués en hiver et en partie en été. Pour rappel, voici les exigences minimales :

	mai à octobre		novembre à avril
	Jours de pâturage/mois	Ration ou surface	Sorties1/mois
Mise au pâturage	26	au moins 70 % de la ration en MS ²	22
SRPA³	26	4 ares/UGB ⁴³	13

Attention, pour les catégories bovins et buffles d'Asie inscrites, la contribution mise au pâturage n'est versée que si toutes les catégories présentes dans l'exploitation sont au minimum inscrites au programme SRPA et donc respectent les exigences ! Attention à vos inscriptions ! Les sorties SRPA-MAP doivent être inscrites dans le journal des sorties dans les 3 jours et ce dernier présent lors du contrôle. Les infrastructures de sorties doivent être existantes, opérationnelles, conformes, adaptées et utilisées.

Un résumé complet des exigences se trouve sous www.cnav.ch/ANAPI/Mise-au-paturage, également un **document précisant les surfaces et les exigences à respecter pour les veaux inscrits à la SRPA ou à la MAP.**

Les contrôles des programmes **Techniques culturelles préservant le sol (TCpS)** et **Couverture appropriée du sol (CAS)** seront coordonnés et effectués dès le début de la campagne de contrôle 2025 : en partie par la visite des parcelles par les contrôleurs (CAS : pas de labour avant le 15 février pour les cultures printemps, TCsP : semis de printemps sans labour) et en partie avec l'exploitant (contrôle des notifications dans le carnet de champs, Fiche PER 3 2024-2025).

Merci à tous de réserver un bon accueil aux contrôleurs et également aux préposés.



Dérive et ruissellement dans les PER

Le contrôle des points dérive et ruissellement, intégrés aux contrôles PER, seront poursuivis dès le mois de mai 2025 :

- Concernant la **dérive** (min. 1 points PER), les manquements constatés seront **sanctionnés dès 2025.**
- Concernant le ruissellement (min. 1 point PER), les éventuels manquements ne seront pas sanctionnés en 2025 et 2026.

ANAPI – Florence Matthey



Séance d'information

Tu es intéressé par l'élevage et tu aimerais te perfectionner dans tes méthodes d'accouplement et de travail de tous les jours avec les veaux, alors viens te joindre à nous, **le mardi 17 décembre 2024 à 20h00 à la CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier.**

Séance ouverte à tous sur les thèmes suivants :

- **Méthodes d'accouplement**
Choisir ses taureaux pour atteindre son but d'élevage
- **Le bien-être des veaux**
Immunité et soin des veaux, un bon départ dans la vie

Séance animée par Thibaud Saucy et Océane Varrin

Information et renseignements :

Valentin Stauffer, 078 659 04 78, jeuneseleveursne@gmail.com

Le FRLIF NON : 50 ans d'histoire et de passion

En 2025, le FRLIF NON, vin emblématique du canton de Neuchâtel, fête ses 50 ans. Un demi-siècle d'histoire et d'art viticole qui a su séduire les amateurs et les experts. Ce vin blanc unique en son genre, reconnu pour sa fraîcheur et son caractère, incarne le savoir-faire des vigneron(ne)s neuchâtelois(e)s et la richesse de notre terroir.

DÉGUSTATION ET CÉLÉBRATION D'UN DEMI-SIÈCLE DE TRADITION

Rendez-vous le **mercredi 15 Janvier 2025** aux anciens abattoirs de La Chaux-de-Fonds pour honorer cet anniversaire exceptionnel. Réservez dès maintenant cette date incontournable et rejoignez-nous pour célébrer ensemble le FRLIF NON lors d'une grande dégustation avec un espace restauration, le tout dans une ambiance conviviale. La soirée se poursuivra avec une After Party festive.

ROADSHOW : LES VINS NEUCHÂTELOIS EN SUISSE ALÉMANIQUE

Cet événement est aussi l'occasion de faire voyager les vins neuchâtelois en dehors du canton.

Du 24 au 28 mars 2025, nos encaveurs présenteront leur vin, dont leur FRLIF NON, lors d'un roadshow dans cinq villes suisses alémaniques : Zürich, Bâle, Soleure, Berne et Fribourg. Une belle opportunité de promouvoir les vins emblématiques à la région et de faire découvrir le merveilleux travail des vigneron(ne)s neuchâtelois(e)s à un public élargi.

UNE OFFRE SPÉCIALE POUR EXPLORER LES TERROIRS

Pour ceux qui souhaitent découvrir la diversité des FRLIF NON de Neuchâtel, nous lançons en janvier notre offre spéciale de cartons panachés. Choisissez parmi les vins de 26 vigneron(ne)s participants et commandez votre sélection en ligne pour une expérience authentique qui vous transporte au cœur des vignobles neuchâtelois, directement depuis chez vous. Les livraisons débuteront après le 15 janvier 2025.

Réservez dès maintenant vos entrées pour la dégustation : <https://neuchatel-vins-terroir.ch/non-filtre/>



Nous souhaitons vous informer qu'à compter du **1^{er} janvier 2025**, les tarifs de location de la halle agricole des Ponts-de-Martel seront ajustés.

Voici les nouveaux tarifs applicables :

	MEMBRES	NON MEMBRES
Halle uniquement	CHF 900.00 / jour	CHF 1'150.00 / jour
Halle et buvette	CHF 1'020.00 / jour	CHF 1'370.00 / jour
Buvette pour privés	CHF 200.00 / jour	CHF 300.00 / jour
Assemblée société sans repas	CHF 40.00 / jour	CHF 160.00 / jour
Assemblée société avec repas	CHF 200.00 / jour	CHF 300.00 / jour
Manif. but non lucratif (halle + buvette)		
Manifestation agricole (halle + buvette)	CHF 650.00/ jour	CHF 650.00 / jour
Mariage (apéritif et repas)		
Mariage (apéritif uniquement)	CHF 300.00/ jour	CHF 300.00/ jour
Nettoyage et intendance**	CHF 32.00 / heure	CHF 32.00 / heure
Vaisselle	CHF 1.00 / pers.	CHF 1.00 / pers.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute question ou demande d'information.

Avec nos meilleures salutations.

Pour le comité de la halle agricole des Ponts-de-Martel

Justine Derendinger



Brunch du 1^{er} août 2025

Nous vous invitons d'ores et déjà à réfléchir si vous souhaitez vous lancer ou pour certains, renouveler l'expérience comme organisateur pour l'année 2025. Les fêtes de fin d'année peuvent être propices pour en discuter avec votre famille et amis. Nous restons à votre entière disposition.

Justine Derendinger

Période : novembre 2024 (27.10.2024 - 01.12.2024)

1. Dommages aux animaux de rente

Situation dans le canton de Neuchâtel

Date de l'annonce	Lieu	Proies	Remarques
08.11.24	Val-de-Travers (Buttes)	2 moutons tués	Mesures de prévention exigées par l'OFEV : non conformes

Situation dans les régions voisines

Canton de Vaud (frontière avec le canton de Neuchâtel)

Date	Lieu	Proies	Remarques
30.10.24	Lignerolle / Combe Voinin	Jeune bovin (>160 jours) tué	Loup F260
10.11.24	L'Abergement / Pierre de Bonchâteau	Jeune bovin (>160 jours) tué	
10.11.24	Lignerolle / Combe Voinin	Veau (< 160 jours) tué	Évaluation en cours
12.11.24	Sainte-Croix / Chez Martin	Jeune bovin (>160 jours) blessé	

Canton du Jura

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

France voisine

Date constat	Lieu	Proies	Remarques
28.10-03.11.24	Les Hôpitaux Vieux	Bovin tué	-
04.11-10.11.24	Les Hôpitaux Vieux	Bovin tué	-
04.11-10.11.24	Les Verrières de Joux	Bovin tué	-
11.11-17.11.24	Jougne	Bovin tué	-

2. Décisions de tir en vigueur (Suisse)

Canton	Fin de validité théorique	Description	Réalisé
VD	24.12.24	Autorisation de tir d'un loup isolé sur le Plateau.	En cours
VD	31.01.25	Autorisation de tir pour l'élimination de la meute du Mont Tendre.	En cours (3 loups tirés)
VD	31.01.25	Autorisation de tir pour un jeune de la meute du Risoud.	En cours

Edito

"C'est la course aussi chez toi ?"

L'autre jour, téléphone avec un représentant, c'était un matin où j'avais un peu de temps, je sortais d'un soin pédicure et mon rendez-vous suivant n'avait lieu que l'après-midi.

Je ne me sentais pas particulièrement sous pression et donc non, ce n'était pas la course. Sauf que le soir, en me retournant sur ma journée, j'ai réalisé que j'avais discuté avec plusieurs personnes, que j'ai donné un coup de main à mon mari sur la ferme et que j'avais un comité en soirée.

Combien sommes-nous à vivre ce genre de galop au quotidien ? Il prend parfois d'autres formes, d'autres types de responsabilités et disons-le, de contrariétés.

Parfois, vous jonglez avec vos enfants, d'autres fois avec vos parents, avec votre job, avec l'année qui coule sans que vous n'ayez le temps d'y prendre garde.

Le mouvement fait partie de nos vies, le temps passe, les saisons changent et hop, nous voici déjà à l'année suivante...

Et alors, c'est quand qu'on s'arrête ? C'est quand qu'on respire ? C'est quand qu'on se retourne sur le chemin parcouru, peut-être aussi pour le contempler et nous en féliciter ? C'est quand qu'on lève la tête du guidon ?

En cette période de fêtes de Noël, je tiens à prendre un moment pour vous adresser mes sincères remerciements pour votre engagement exceptionnel tout au long de l'année.

Cette année la météo a été particulièrement capricieuse, avec des défis que vous avez su relever avec courage et détermination. Votre capacité à vous adapter aux conditions climatiques difficiles témoigne de votre résilience et de votre passion pour votre métier. Grâce à vos efforts, nous avons pu profiter de produits locaux de qualité malgré les aléas de la nature. Vous êtes un exemple de persévérance et de dévouement pour la population.

Que cette période de Fêtes soit remplie de joie, de repos bien mérité, de chaleur et de moments précieux en famille.

Merci pour tout ce que vous faites, même lorsque les temps sont durs.

Joyeuses Fêtes de fin d'année !

Natacha Stauffer

Thèmes	Date	Lieu	Intervenantes
<u>La Lactofermentation et ses vertus</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Découvrez un arc-en-ciel de saveurs et les milles facettes de la choucroute. 	25 janvier 2025 14h00 à 17h00	Rue du Village 15, Champagne	M. Laurent Cornu
Max. 14 personnes Prix : CHF 60.-			
<u>Méditation sonore</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiez des bienfaits des sons et vibrations des bols, gongs et différents instruments de sono thérapie tout en expérimentant la respiration en conscience afin d'apporter une détente tant corporelle que mentale. 	31 janvier 2025 20h15 à 21h15	Espace du Dôme, Fbg de l'Hôpital 31, Neuchâtel,	Mme Sandrine Furrer , thérapeute, paysanne Chemin d'Eveil Mme Marie-France Schneider , réflexologue, masseuse Vitales Thérapies
Remarques : Accessible à tous, sans prérequis Pensez à apporter un tapis de sol, un coussin et de quoi se couvrir Min. 5 personnes, Max. 10 personnes Prix : CHF 50.-			
<u>Comment gérer ses photos sur son téléphone androïde</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Découvrez la facilité de gérer vos photos sur google photos en les classant, etc. 	20 février 2025 19h30 à 21h30	CNAV, Rte de l'Aurore 4, Cernier	Mme Anouk Ismajli de l'association ATIC
Remarques : Prix : selon le nombre de participantes Max. 10 personnes			
<u>Plantation, viens fleurir ta vieille chaise en bois</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Trouvez une vieille chaise en bois chez vous et venez créer votre propre plantation estivale. Parfait pour une belle décoration devant la maison. 	21 mai 2025 19h00 à 21h00	Boinod 2, La Chaux-de-Fonds	Mme Letitia Mathez de l'atelier florale Bokal
Matériel à apporter, une vieille chaise en bois, sécateur et pince coupante. Prix : CHF 55.-			

Section des paysannes des Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz

La section des paysannes des Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz vous invite à sa soirée qui aura lieu **le samedi 25 janvier 2025** à la salle de paroisse des Ponts-de-Martel.

Au programme :

1^{ère} partie par le yodleur-club "Echo du Val-de-Ruz"

2^{ème} partie, pièce de théâtre "Au bistrot.com".

Tombola, cantine, sandwichs, pâtisseries

Prix : L'entrée est de CHF 15.- par personne (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans).

Répétition générale à 14h00 ouverte au public.

2^{ème} représentation le 1^{er} février 2025 à 20h00 (uniquement le théâtre)

Astuce Grand-mère

Pour éliminer les mauvaises odeurs dans votre réfrigérateur, utilisez des sachets humides de thé placés dans une coupelle. C'est un bon désodorisant naturel.

Astuce santé

Pour éviter les bleus et les hématomes, appliquer tout de suite du vinaigre de cidre avec un coton. Efficace et apaisant et ça marche aussi contre les piqûres de moustiques.

Nettoyant maison

Remplir un vaporisateur ou un flacon de 5 dl avec 1/3 de vinaigre blanc et 2/3 d'eau. Ajoutez 10 gouttes d'huile essentielle de pin sylvestre, de citron ou de tea-tree. Mélangez. Vous obtenez un produit pour nettoyer les fenêtres et miroirs.

JAB
CH-2053 Cernier
P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année



La CNAV, Agrisano, l'ANAPI, COFIDA ainsi que
leurs collaborateurs vous souhaitent de

*Joyeuses Fêtes et vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année
2025*

Nos bureaux seront fermés
du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025

